

— **Recommandations formulées par le groupe de 15 jeunes
conviés par l'Institut international des droits de l'Homme et de
la paix à l'issue de deux journées de travail (25 mai et 8 juin
2022)**

— Recommandation n°1 :

Les jeunes d'aujourd'hui passent du temps sur leur téléphone, notamment sur les réseaux sociaux. Ils consacrent donc moins de temps à faire d'autres choses, notamment à réviser ou encore à faire des activités sportives. De plus, ils ne sont pas toujours vigilants aux sites qu'ils fréquentent. Je propose d'intégrer des rubriques de documentation ou de révision sur différents site fiables que les jeunes consultent souvent. Les élèves pourront ainsi consulter les réseaux ainsi que ces différentes rubriques pour plus de résultats.

— Recommandation n°2 :

La protection de la vie privée sur les réseaux sociaux est compromise du fait de l'utilisation intensive du téléphone par les jeunes car les contenus dévoilés au grand public sont facilement partageables, ils perdent ainsi la maîtrise de leur vie privée car cela devient public. Nous proposons de sensibiliser plus fortement les jeunes sur les contenus publiés sur les réseaux sociaux. D'ici trois ans, nous souhaitons que soient créés des contenus préventifs sur les données personnelles publiées, et que ces contenus soient rendus publics à tous. Des professionnels de l'informatique et de la cybersécurité pourraient créer ces contenus de prévention en faveur des ados ayant des portables.

— Recommandation n°3 :

Le calme favorise la réflexion. Les enfants n'ont pas assez de temps et d'occasion de réflexion seuls et de pouvoir rester seul un moment. Nous aimerions que l'enfant puisse se retrouver seul et puisse le faire quand il le souhaite à son domicile ou en cours de récréation. Nous proposons d'aménager des coins « zen » au cdi, cours de récréation, avec des plantes. D'ici six ans, pouvoir avoir un coin zen dans chaque

collèges, écoles, lycées, universités. Cela serait plus respectueux du rythme et de l'intimité de chacun

— Recommandation n°4 :

Nous souhaitons organiser une journée sur la liberté et la vie privée, plus de concrets et plus d'explications, pour que ce soit plus clair pour les enfants que ce droit est important.

— Recommandation n°5 :

Pour lutter contre les dangers des réseaux, nous recommandons d'avoir plus de sécurité sur les réseaux comme avoir des modérateurs pour éviter le cyber harcèlement, les critiques, etc... Nous souhaitons que la procédure du signalement soit mieux connue des enfants. Pour la sécurité des enfants, les entreprises des réseaux devraient mettre une sécurité plus forte. Par exemple, pour qu'un enfant puisse s'inscrire sur un réseau social, il faudrait que les parents reçoivent un code, afin qu'ils vérifient en fonction de son âge si c'est bien ou non qu'il soit sur ce réseau.

— Recommandation n°6 :

Personne n'a le droit d'être jugé sur son appartenance ou son physique. Chacun est libre de s'habiller comme il le souhaite sans avoir des réflexions ou le regard des gens. C'est ça aussi la vie privée, pouvoir faire ses choix.

— Recommandation n°7 :

Avant 2025 nous voudrions mettre en place plusieurs idées pour respecter la vie privée. Dans un premier temps, il faudrait faire de la prévention des jeunes sur ce qu'ils publient en mettant en place des interventions dans les écoles. Dans un second temps, sur les réseaux sociaux, nous recommandons d'ajouter une meilleure protection en ajoutant un système de vérification de l'âge avec la carte d'identité. Ensuite, il faut dire de faire attention à son identité et à sa e-reputation (comment les gens nous perçoivent). Cette sensibilisation peut se faire par le jeu par exemple. Dans un dernier temps, sur les réseaux sociaux, nous voudrions mettre en place un système ou après une heure sur le réseau, le site demande à faire une pause.

— Recommandation n°8 :

Il faudrait que dans les années à venir, il y ait davantage de professionnels sociaux, pour pouvoir créer des groupes d'écoute et aider les jeunes qui sont victimes de harcèlement. Que les directeur.ice.s, CPE, ou autres professionnels de l'éducation prennent davantage au sérieux les jeunes victimes de harcèlement moral, physique ou de cyberharcèlement. Nous devons faire attention à ce que l'on poste (ou les avis qu'on partage) car cela peut être perçu comme violent par certains, voire contribuer à du cyber harcèlement par d'autres. Il faut que les parents fassent attention à ce que leurs enfants postent. Les enfants ne doivent pas rester dans le silence.

— Recommandation n°9 :

Un enfant ne peut normalement pas se créer un compte sur un réseau social, si celui-ci a moins de 15 ans. Cependant l'accès à ces réseaux reste très simple et mentir sur son identité aussi. Dès 2023, les réseaux sociaux devraient être plus surveillés afin de limiter l'accès aux plus jeunes et par conséquent protéger leurs vies privées.

— Recommandation n°10 :

Afin de remédier à l'accès inégal de la protection et la vie privée, d'ici 2024, des temps d'échanges avec les professeurs ou des intervenants spécialisés doivent être mis en place dès le primaire. Des témoignages de victimes ayant subi une atteinte à la vie privée devraient être recueillis puis diffusés lors de ces interventions. Suite au visionnage, les élèves pourront débattre et dialoguer entre eux ainsi qu'avec l'intervenant.

— Recommandation n°11 :

Je recommande que tous les enfants puissent avoir accès, dès 2024, dans tous les établissements scolaires, à un ou une psychologue. Si jamais la vie privée d'un élève est menacée, ce dernier aura la possibilité de s'inscrire lui-même sur l'emploi du temps pour avoir un rdv. Il le fait anonymement, sur le temps scolaire, aucun adulte ne sera mis au courant et le rendez-vous restera secret.

— Recommandation n°12 :

Depuis les deux dernières années, les enfants Français sont de plus en plus addicts au téléphone. Plus de 40 % des jeunes de moins de 18 ans sont incapables de s'en séparer. Les plus jeunes sont touchés. Afin de contrer cette addiction, les parents et amis sont les principales personnes pour les arrêter, et pour les futurs parents, ils ne devraient pas leur donner un téléphone trop tôt. Je recommande aussi d'imprimer des règles dans la famille : pas de portable à table, ni de tablettes, très peu de jeux vidéo, appliquer des contrôles parentaux et des horaires d'écrans.

— Recommandation n°13 :

À ce jour, nous sommes forcés d'accepter les cookies de beaucoup de sites Internet pour accéder à leur contenu. Ces « cookies » contiennent beaucoup de nos données informatiques personnelles et s'intéressent à notre vie privée (ce qu'on aime par exemple). Dans les années à venir, il faudrait avoir régulièrement le droit de les refuser pour protéger notre vie privée sur Internet, pour nous protéger.

— Recommandation n°14 :

À partir du moment où tous les enfants ont le droit à une vie privée, les responsables légaux devraient demander à leurs enfants de les prévenir s'ils vivent une situation dangereuse ou si leur vie privée n'a pas été respectée.

Les responsables légaux devraient clarifier leurs intentions auprès des enfants concernant leurs demandes et questions. Des incompréhensions pourraient être évitées, et l'enfant ne penserait pas qu'il s'agit pour l'adulte de satisfaire une curiosité malsaine. Il serait nécessaire de répéter que c'est uniquement dans le but de les protéger, dans leur intérêt. Les discussions seraient propres à chaque famille mais devraient tout de même être encadrées.

Les familles devraient pouvoir être accompagnées par des éducateurs ou psychologues si elles en ont besoin.

Les échanges permettraient de réduire les mensonges des enfants auprès de leurs parents, qui pourraient mieux les protéger. Ces discussions seraient effectuées avant, par exemple, qu'un enfant se fasse harceler ou se mette en danger, et des situations de violences pourraient être évitées avec une meilleure écoute et un meilleur dialogue.

— Recommandation n°15 :

Créer des contrôles de sécurité pour éviter les comptes d'enfant sur Instagram. En effet, dès le plus jeune âge, les vies entières d'enfants sont publiées sur les réseaux sociaux et ils n'ont plus du tout de vie privée, et n'en auront jamais car tout reste sur les réseaux. De plus, le but de ces publications de parents sur leurs enfants (souvent des stars ou influenceurs) n'a qu'un but, c'est de ramener une grosse source d'argent, qui est pour les parents et pas les enfants. Cela risque d'amener l'enfant qui n'a pas donné son consentement à être critiqué, mais aussi malheureusement a du cyber harcèlement.

— Recommandation n°16 :

L'intimité est un besoin, un droit. Son non-respect au sein de la famille est un obstacle à la vie privée des enfants. Nous avons le droit en tant qu'enfants d'avoir notre sphère d'intimité pour s'évader quand nous en ressentons le besoin. Dans les années à venir, les établissements scolaires devraient mettre en place une vraie aide psychologique disponible tous les jours afin de nous aider à en parler au sein de notre famille et dans notre vie en général.